

## ANNEXE D

# POLITIQUES RELATIVES À L'ORDONNANCEMENT

## Énoncé d'objectif

Le Centre Shaw est une installation à usages multiples appartenant à la province d'Ontario et exploitée par cette dernière, servant à la tenue de congrès et de salons nationaux et internationaux. Cette installation a été aménagée principalement dans le but d'attirer et de tenir des activités qui procurent des avantages économiques à la province d'Ontario et à la ville d'Ottawa.

De plus, l'installation a été aménagée dans le but secondaire d'offrir des services et des installations pour répondre aux besoins d'activités provinciales et locales qui favorisent les affaires et améliorent de façon générale la qualité de vie de la collectivité qu'elle dessert.

## Priorités en matière d'ordonnancement

En règle générale, ce sont les organisateurs des congrès régionaux, nationaux et internationaux, des salons, des réunions de sociétés et d'activités semblables qui ne sont habituellement pas ouvertes au grand public ou qui génèrent une participation importante de l'extérieur qui ont la priorité absolue dans l'ordonnancement des installations et des dates au Centre Shaw. En outre, certains congrès, certains salons professionnels ou certains événements spéciaux peuvent être jugés appropriés aux objectifs globaux du Centre Shaw et bénéficier d'une priorité égale en matière d'ordonnancement à la discrétion du président du Centre Shaw.

Les engagements en matière d'ordonnancement des installations et des dates, c'est-à-dire les réservations d'événements et d'activités prioritaires, peuvent être pris aussi longtemps d'avance que cela est nécessaire ou approprié et peuvent remplacer les demandes d'autres événements ou d'autres activités, à moins que les responsables du Centre Shaw et l'utilisateur n'aient, au préalable, signé un accord de licence relatif à la tenue d'autres événements de ce genre.

La deuxième priorité en matière d'ordonnancement des installations et des dates au Centre Shaw est accordée aux expositions relatives à la consommation et aux expositions publiques, aux réunions de sociétés locales, aux événements spéciaux, aux banquets, aux activités de spectacles, aux réunions d'affaires et à d'autres activités qui intéressent essentiellement le grand public et des participants locaux.

Les engagements en matière d'ordonnancement des installations et des dates de deuxième priorité sont généralement pris au plus tard un an d'avance, et sous réserve de modifications, afin de tenir compte des événements prioritaires, à moins que les responsables du Centre Shaw et l'utilisateur n'aient signé au préalable un accord de licence relatif à la tenue d'événements de ce genre.

Cependant, les vastes expositions de consommation et les vastes expositions publiques qui se tiennent chaque année peuvent, à la discrétion du président, faire l'objet d'engagements provisoires en matière d'ordonnancement des installations et des dates à long terme, sous réserve de révision pour tenir compte des activités prioritaires.

Dans la catégorie de deuxième priorité, le Centre Shaw favorisera les expositions publiques et commerciales annuelles de longue durée affichant un bilan de réussite éprouvé et ayant un impact important et pourra offrir d'autres dates dans une année donnée, ce qui pourrait entraîner la résiliation d'autres engagements en matière d'ordonnancement de deuxième priorité.

Sous réserve des priorités indiquées ci-dessus, le président du Centre Shaw peut exercer son pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait à l'émission, à la modification ou à la résiliation des engagements en matière d'ordonnancement.

## Considérations particulières

C'est à la direction du Centre Shaw qu'incombe la responsabilité d'exploiter l'installation de façon saine pour tenter de maximiser à la fois l'avantage économique et la stabilité financière du Centre Shaw. Par conséquent, la direction du Centre Shaw se réserve le droit de promouvoir, de solliciter, de développer et de faire des réservations pour toute activité jugée appropriée aux objectifs du Centre Shaw et de qualifier toutes les activités qui demandent l'utilisation de l'installation.

Pour les activités considérées comme rivalisant avec des marchés locaux spécialisés ou précis, c'est-à-dire les salons nautiques publics, les salons de l'automobile, les salons de produits ménagers, etc., le président du Centre Shaw peut, à sa discrétion, maintenir une période d'autorisation de soixante (60) jours avant un événement existant, et tout événement semblable rivalisant essentiellement pour le même marché spécial, mais aucun accord avec quelque utilisateur que ce soit ne sera signé pour exiger une période d'autorisation de ce genre.

En général, ce genre de considérations spéciales ne s'appliquent habituellement pas aux congrès, ni aux salons professionnels, ni à d'autres activités prioritaires. Toutefois, le président du Centre Shaw a le droit d'établir une période d'autorisation pour les activités hautement concurrentielles s'il le juge approprié pour le bien-être du Centre Shaw.

## Engagement contractuel

Dans le processus d'ordonnancement des installations et des dates, les termes et les définitions qui suivent s'appliquent toujours aux engagements relatifs à l'ordonnancement, c'est-à-dire les réservations, émises par le Centre Shaw.

### PROVISOIRE

Les installations et les dates seront maintenues en attendant une notification d'annulation par l'une ou l'autre des parties.

### CONFIRMÉ

Les installations et les dates sont considérées comme provisoires et, par conséquent, peuvent être annulées jusqu'à la signature d'un accord de licence relatif au Centre Shaw par le parrain de l'évènement et le président du Centre Shaw précisant tous les détails de l'engagement et jusqu'à la livraison des dépôts appropriés au Centre Shaw et à l'acceptation des dépôts par celui-ci.

Aucune dérogation ne pourra être faite par rapport à l'accord du Centre Shaw représenté dans les termes ci-dessus dans quelque cas que ce soit sauf avec l'approbation expresse écrite préalable du président du Centre Shaw.

### HORAIRES DE DÉPÔT

Les dépôts sont exigés pour toutes les activités dès la signature d'un accord officiel de licence relatif au Centre Shaw.

Aussi bien pour les évènements prioritaires que pour ceux de deuxième priorité, les calendriers des dépôts sont les suivants :

#### Les évènements dont la valeur de location est supérieure à 5 000 dollars

Lors de la signature ..... 10 % de la location  
 12 mois avant l'évènement ..... 30 % de la location  
 6 mois avant l'évènement ..... 30 % de la location  
 30 jours avant l'évènement ..... 30 % de la location  
 30 jours avant l'évènement .....  
 50 % des coûts estimatifs des aliments et des boissons  
 7 jours avant l'évènement .....  
 Solde des coûts estimatifs des aliments et des boissons

#### Les évènements dont la valeur de location est inférieure à 5 000 dollars

Lors de la signature ..... 100 % de la location  
 30 jours avant l'évènement .....  
 50 % des coûts estimatifs des aliments et des boissons  
 7 jours avant l'évènement .....  
 Solde des coûts estimatifs des aliments et des boissons

#### Les évènements où il n'y a aucune valeur de location (réception comprenant des aliments et des boissons)

Lors de la signature ..... 1 000 dollars  
 30 jours avant l'évènement .....  
 50 % des coûts estimatifs des aliments et des boissons  
 7 jours avant l'évènement .....  
 Solde des coûts estimatifs des aliments et des boissons

#### Les évènements réservés dans un délai de 30 jours

Lors de la signature ..... 100 % de la location  
 7 jours avant l'évènement .....  
 Solde des coûts estimatifs des aliments et des boissons

#### Modalités de paiement

Le Centre Shaw accepte les espèces ou les chèques pour les dépôts, ainsi que les paiements par carte de crédit d'au plus 10 000 \$ par dépôt ou par transaction. Les autres paiements peuvent être effectués et négociés au moment de la signature.

Les évènements et les cas qui ne sont pas traités dans les politiques susmentionnées relatives à l'ordonnancement peuvent être assujettis à des conditions particulières que le président du Centre Shaw juge appropriées.

Tous les dépôts sont non remboursables.